

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 30 MARS 2023

Date et heure de la séance : 5 AVRIL 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 6

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Absents** : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Herve PRONONCE.

N° 23/04/05/004

**OBJET : Groupe scolaire Henri Barbusse - secteur Les Fontenilles : reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant - inscriptions comptables.**

Monsieur PRESLE expose aux conseillers municipaux que deux provisions pour risques et charges de fonctionnement ont été constituées (compte 6815) pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles sur deux exercices comptables différents :

- Une d'un montant de **300 000 €** a été constituée sur l'exercice 2018, en vertu de la délibération n°18/03/28/008 du 22 mars 2018,
- Une d'un montant de **293 000 €** a été constituée sur l'exercice 2019, en vertu de la délibération n°19/03/25/010 du 25 mars 2019.

Monsieur PRESLE rappelle aux conseillers municipaux que les travaux pour la réfection du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles ont débuté et qu'il convient donc pour couvrir une partie des dépenses d'investissement, de reprendre l'intégralité de ces deux provisions à hauteur de 593 000 €.

La commission « finances » en date du 27 mars 2023 ayant émis un avis favorable sur ce dossier, le Conseil Municipal est donc invité à bien vouloir :

➤ Inscrire au budget principal de la commune une reprise de provision de **593 000€** par une recette de la section de fonctionnement, au compte 7815 « reprises de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant ».

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le **11 AVR. 2023**  
Reçu en préfecture le **11 AVR. 2023**

La Directrice Générale des Services,



**Caroline SOULIGOUX.**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).